



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1111-04-2024

**AVIS** est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 5 août 2024, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1111-04-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1111-2022, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 6<sup>e</sup> jour d'août 2024.

La greffière adjointe,

Marie-Pier Therrien, avocate